

Lyon, le 23 mai 2022

Convocation Assemblée Générale Ordinaire Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de tennis de table Samedi 18 juin 2022 à Valence (26)

Organisée par le comité Drôme-Ardèche

Lieu : Maison des Bénévoles du sport, 71 rue Latecoère, 26000 Valence

Conformément aux statuts :

Article 5.4 Obligation aux clubs régionaux d'assister à l'AG de ligue. La qualification de « club régional » sera acquise pour tout club ayant une ou plusieurs équipes en championnat national et/ou régional durant la saison qui servira de référence pour le calcul des voix de l'A.G. L'association sportive concernée envoie à l'Assemblée générale un délégué élu à cet effet par le club. En cas d'empêchement, celui-ci peut être représenté par un autre membre de l'association sportive auquel il aura été remis un pouvoir signé en bonne et due forme. A défaut, une pénalité calculée par voix et votée par le Conseil de Ligue chaque saison sera appliquée.

Le nombre de voix sera établi sur la base du nombre de licences au 30 juin 2021. Les associations ayant des équipes en championnat régional et/ou national en 20/21 (première ou seconde phase) sont donc tenues d'assister même si elles n'ont plus d'équipes dans ces championnats en 2021/2022. La liste sera publiée sur le site de la ligue : <https://www.laura-tt.fr/assemblee-generale/>
Bien entendu, les clubs qui ne sont pas en obligation seront les bienvenus à cette A.G.

Pour tout club en obligation qui n'aura pas assisté à l'une de 2 Assemblées Générales lors la saison 21/22 (Montluçon le 04 décembre 2021 et Valence le 18 juin 2022), une pénalité de 25 euros par voix sera appliquée.

13h45 : ouverture de la salle

14h00 : pointage des clubs

14h30 : début AG

Ordre du jour :

Accueil du Président de Valence et allocutions des représentants de la municipalité

- 1- Intervention du Président Ligue
 - 2- Restitution des travaux du congrès régional du matin
 - 3- Présentation du Budget Prévisionnel 22/23
 - 4- Vote du Budget Prévisionnel 22/23
 - 5- Rapports des commissions pour la saison 21/22
 - 6- Election des suppléants aux AG fédérales (Rémy RONGIER et Jacques SAUVADET)
 - 7- Election complémentaire au conseil de ligue (médecin régional)
 - 8- Vote de Vente du siège social de Bron
 - 9- Vote du changement d'adresse du siège social (Maison régionale de sport, Lyon 7)
 - 10- Questions diverses
- Pot de l'amitié

Pièces jointes :

- **Le Compte rendu de l'A.G. du 04 décembre 2021**
- **Le Budget Prévisionnel 2022/2023**